

## 1. Mesures du TC Prilly

### 1.1. Personne mandatée COVID-19

Chaque club, chaque centre doit désigner sa personne mandatée COVID-19 qui est disponible pour conseiller les membres/clients.

#### Mesures

La personne mandatée COVID-19 pour le club est le président, Donato Tronnolone, 079/ 431.27.52

### 1.2. Règles d'hygiène et nettoyage

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP et nettoyage des installations.

#### Mesures

Le nettoyage approprié et régulier des surfaces et des objets après utilisation, en particulier s'ils sont touchés par plusieurs personnes, est assuré par les mesures suivantes :

- Les WC, les poignées des portes et autres surfaces sont régulièrement nettoyés et désinfectés.
- Les poubelles sont retirées ou fermées.
- Les portes et portails restent ouverts pour réduire les contacts au maximum.
- Des gants sont fournis pour le balayage des courts.

### 1.3. Eloignement social

Respect des distances (distance minimale de 2m entre toutes les personnes ; 10m<sup>2</sup> par personne ; pas de contact physique.

#### Mesures

Il peut y avoir une personne par 10 mètres carrés sur le terrain et la distance de 2 mètres doit être garantie.

Les bancs ou les chaises des joueurs sont placés à au moins 2 mètres les uns des autres.

Swiss Tennis recommande de jouer de préférence des simples, étant donné qu'il est difficile de toujours respecter la distance de sécurité en double.

### 1.4. Taille maximale des groupes & utilisation des installations

Les groupes sont actuellement limités à cinq personnes conformément aux directives officielles et les installations utilisées en conséquence.

#### Mesures

Les groupes de plus de 5 personnes ne sont pas autorisés.

Les zones suivantes sont ouvertes : courts de tennis, mur, WC.

Les vestiaires, les douches et l'accès cuisine restent fermés.

### 1.5. Enregistrement & traçage (Contact Tracing)

Enregistrement des joueurs de tennis et traçage (Contact Tracing) des éventuelles chaînes d'infection.

#### Mesures

Le traçage des éventuelles chaînes d'infection est assuré par les mesures suivantes:

- Seuls les membres ont accès au club, aucun invité n'est autorisé à jouer.
- La réservation à l'avance des courts se fait par Plugin.

## 1.6. Personnes particulièrement vulnérables et présentant des symptômes de maladie

Les personnes particulièrement vulnérables et les personnes présentant des symptômes de maladie doivent se conformer aux consignes spécifiques de l'OFSP.

## 1.7. Obligation d'informer

Information des joueurs de tennis et des autres personnes concernées sur les consignes et les mesures prises.

### Mesures

Les mesures de protection du TC Prilly ont été communiquées le 09.05.2020 aux groupes cibles suivants via email et sur le site internet.

L'affiche de l'OFSP a été suspendue dans le TC Prilly.

En plus, l'affiche de Swiss Tennis « Voici comment nous protéger dans le club/centre de tennis » a été placardée sur le court de tennis.

## 2. Mesures pour les joueurs de tennis

### 2.1 Respect des mesures de protection

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection ordonnées par le club/centre.

### Mesures

Par la réservation et la confirmation du court, le membre accepte les mesures de protection définies.

Il incombe aux parents de veiller à ce que les enfants et les adolescents respectent eux aussi pleinement les directives.

### 2.2 Règles d'hygiène et nettoyage

Respect des règles d'hygiène de l'OFSP et nettoyage des installations.

### Mesures

Les mains doivent être lavées avant et après avoir joué au tennis. Ceci est assuré par les mesures suivantes :

-Tous les joueurs de tennis doivent prendre avec eux sur le court de quoi se désinfecter les mains, à la fin d'une partie.

-On renonce à la traditionnelle poignée de mains de fin de partie.

-Les joueurs n'échangent aucun objet.

-Les joueurs de tennis amènent leurs propres balles.

-Pour éviter une éventuelle contamination par les balles, Swiss Tennis recommande d'utiliser des balles neuves chaque fois que l'on joue. Chaque joueur peut avoir ses propres balles marquées. On évite ainsi de toucher avec la main les balles de quelqu'un d'autre. On ne sert qu'avec ses propres balles. On peut redonner au partenaire les balles qui ne sont pas les nôtres avec le pied ou la raquette.

-Chacun ramène ses détritux à la maison.

## 2.3 Réservation des courts et durée de séjour

Réservation des courts à l'avance en indiquant les données personnelles pour le traçage éventuel de chaînes d'infection et durée de séjour minimale sur les lieux.

### Mesures

Les temps de jeu doivent être réservés et confirmés avec les coordonnées personnelles. Ceci est assuré par les mesures suivantes :

- Les joueurs de tennis ne peuvent pas entrer sur l'installation plus de 5 minutes avant leur temps de jeu.
- Les joueurs de tennis doivent avoir quitté l'installation au plus tard 5 minutes après la fin de leur temps de jeu.

## 2.4 Éloignement social

Respect des distances sociales sur le court de tennis et dans l'ensemble du complexe.

### Mesures

Les règles d'éloignement social (10 mètres carrés par personne et/ou distance minimale de 2 mètres, pas de contact physique) doivent être respectées par les joueurs de tennis à tout moment.

Swiss Tennis recommande d'éviter les transports publics dans la mesure du possible.

## 3. Mesures pour l'enseignement du tennis et les entraînements

Aucun cours ni entraînements des équipes durant cette période de Covid-19 n'est autorisé afin de laisser de la disponibilité pour les réservations des membres et éviter des risques de propagation du virus avec des personnes touchant le matériel.

### 3.1. Information des clients

Acceptation et respect par le joueur de tennis de toutes les mesures de protection prescrites par le club/centre.

### Mesures

Un mail a été envoyé aux membres le 9.05.2020 et le règlement a été ajouté sur le site internet. En lisant le règlement, le joueur s'engage à accepter et à respecter toutes les mesures de protections mentionnées dans ce règlement.

Le présent document a été délivré et expliqué à tous les membres et clients.

Pour toutes questions, merci de contacter Donato Tronnolone, personne mandatée COVID-19 au 079/ 431.27.52.